***MODELE D'ARRETE DU CONSEIL GENERAL NO 2***

**APPROBATION DES COMPTES**

LE CONSEIL GENERAL

vu le rapport du Conseil communal, du ....;

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

**Article premier**  Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice ...., qui comprennent:

a) le compte de résultat qui se présente en résumé comme suit:

Charges d'exploitation Fr.

Revenus d'exploitation Fr.

Résultat provenant des activités d'exploitation (1) Fr.

Charges financières Fr.

Produits financiers Fr.

Résultat provenant des financements (2) Fr.

**Résultat opérationnel (1 + 2) Fr.**

Charges extraordinaires Fr.

Revenus extraordinaires Fr.

Résultat extraordinaire (3) Fr.

**Résultat total, compte de résultats (1 + 2 + 3) Fr.**

b) les dépenses d'investissements du patrimoine administratif sont de :

Total des dépenses Fr.

Total des recettes Fr.

Investissements nets : Fr.

c) Pour information, les dépenses d’investissements du patrimoine financier

sont de :

Total des dépenses Fr.

Total des recettes Fr.

Investissements nets : Fr.

d) le bilan au 31 décembre .....

**Art. 2**  La gestion du Conseil communal durant l'exercice .... est approuvée.

**Art. 3**  1Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

2Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au service des communes.

Lieu............, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL